

Journée d'information sur la révision du CLP

Cas pratique : la Charte FMB-Fipec



Nancy Sauvan

Responsable affaires
réglementaires produits



Caroline Hupin

Déléguée générale

Pour chaque évolution, il faut :

IDENTIFIER LES PRODUITS CONCERNÉS

ÉCHANGER AVEC LES FOURNISSEURS DE SUBSTANCES ET DE MÉLANGES

REFORMULER, SI NÉCESSAIRE, POUR ÉVITER L'ACCROISSEMENT DES CLASSIFICATIONS

COMMUNIQUER AVEC LES DISTRIBUTEURS

METTRE À JOUR LES ÉTIQUETAGES

COMMANDER LES NOUVEAUX EMBALLAGES PRÉ-IMPRIMÉS

REVOIR LES CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

Les révisions du CLP : par dates d'application

Une imbrication forte des différentes révisions du CLP à coordonner dans vos mises en conformité

Infographie – Panorama global des dates d'applications - Fipec – Déc. 2024

ATP 20 Reg (UE) 2023/1935

Publiée le 11 juillet 23
Date d'application :
1^{er} février 2025

ATP 21 Reg (UE) 2024/197

Publiée le 5 janvier 24
Date d'application :
1^{er} septembre 2025

ATP 22 Reg (UE) 2024/2564

Publiée le 30 septembre 24
Date d'application :
1^{er} mai 2026

Future ATP 23
Projet de règlement
En notification à
l'OMC jusqu'au 24
nov 2024
Publication à venir

1^{er} janvier 2027

Concerne les mesures
avec période de transition
de 24 mois** : exigences
sur les tailles de caractère
et format des étiquettes,
identificateurs de produits
(art. 18), Poison Centre
Notification, etc.
Pour les substances et
mélanges

1^{er} janvier 2029

Pour les substances et
mélanges mis sur le
marché avant le 1^{er} janvier
2027.

**Concerne les mesures à
première échéance au 1^{er}
janvier 2027.

CLP
Nouvelles
classes de
danger

Règlement 2023/707
1^{er} mai 2025
Pour les
substances

CLP
Nouvelles
classes de
danger

1^{er} mai 2026
Pour les
mélanges

**Révision
CLP**

Règlement 2024/2865
1^{er} juillet 2026
Concerne les mesures avec
période de transition de 18
mois* : Publicité des produits
chimiques, autotaxonomies
(art. 30), MOCS, étiquettes
dépliantes, petits emballages,
etc.
Pour les substances et
mélanges

CLP
Nouvelles
classes de
danger

1^{er} novembre 2026
Pour les substances
mises sur le marché
avant le 1^{er} mai 2025

CLP
Nouvelles
classes de
danger

1^{er} mai 2028
Pour les mélanges
mis sur le marché
avant le 1^{er} mai
2026

**Révision
CLP**

1^{er} juillet 2028
Pour les substances et
mélanges mis sur le
marché avant le 1^{er} juillet
2026.
*Concerne les mesures à
première échéance au 1^{er}
juillet 2026.

**Révision
CLP**

La chaîne d'approvisionnement



Cas des ATP

Période de transition

Cas de l'article 30

Périodes de transition successives

La mise en œuvre des ATP pour la charte FMB/Fipec



Charte d'engagement de la filière industrie-distribution

Optimisons la mise en oeuvre des ATP du règlement CLP

Les règles d'étiquetage des produits chimiques

12 septembre 2023



Une charte commune



 42 Avenue Marceau - 75008 Paris

 www.fipec.org

 @Fipec  @La_FIPEC  @La_Fipec

 5 Rue de Maubeuge - 75009 Paris

 www.fmbricolage.com

 @Fédération des Magasins de Bricolage et de l'aménagement de la maison